



Département de l'Aude

COMMUNE DE LAURAC

Séance du 19 septembre 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 13/09/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Yolande STEENKESTE</i>
Présents : 10	Présents : Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER
Votants: 10	
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Marielle ZANDVLIET
	Absents:
	Secrétaire de séance: Pierre BAQUE

Objet: FERMAGES 2023 - 2023_DE_022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le loyer des terres nues est révisable selon la variation d'un indice de fermage. cet indice de fermage fait l'objet d'une actualisation annuelle et est fixé par l'autorité administrative, après avis de la commission paritaire départementale des baux ruraux avant le 01 octobre de chaque année.

Pour l'année 2022, l'indice des baux ruraux a subi une augmentation de +5.63%
L'ensemble des biens de la commune doit être révisé à compter du 01 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité

- autorise Madame le Maire, à réviser les montants des fermages avec augmentation de l'indice pour la somme Totale de 512.46 €

- à émettre les titres correspondants aux fermages de Mme MERCADIER, M. GRILLERES, M. ZUCCOLOTTO, M. SURAULT, M. DE MASSIA.

Fait et délibéré à LAURAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Yolande STEENKESTE

